



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-802

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2022-08-17-00009 - Arrête fixant la composition du jury concours IPA 1-Pathologie Chronique (2 pages)	Page 3
75-2022-08-17-00010 - Arrête fixant la composition du jury concours IPA Oncologie et hémato-oncologie (2 pages)	Page 6
75-2022-11-17-00001 - Arrête fixant la composition du jury concours IPA Santé mentale (2 pages)	Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-08-17-00009

Arrête fixant la composition du jury concours
IPA 1- Pathologie Chronique

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

SERVICE CONCOURS STATUTAIRES

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°75-2022-07-29-00002 du 29 juillet 2022 portant ouverture du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique ;

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée ouvert à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par l'arrêté du 29 juillet 2022 précité est constitué comme suit :

Domaine Pathologie chronique stabilisée

Monsieur Loic MORVAN
Coordonnateur Général des Soins
agissant en qualité de représentant du Directeur Général

Direction des ressources humaines

Madame Véronique HOUDOUIN
Praticien hospitalier

Hôpital Robert Debré

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 août 2022

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources
Humaines empêchée,

Le Directeur du Département
Attractivité et Pilotage du Projet Social

Florian TAYSSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, positioned below the printed name Florian TAYSSE.

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-08-17-00010

Arrête fixant la composition du jury concours
IPA Oncologie et hématologie

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

SERVICE CONCOURS STATUTAIRE

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°75-2022-07-29-00002 du 29 juillet 2022 portant ouverture du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique ;

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée ouvert à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par l'arrêté du 29 juillet 2022 précité est constitué comme suit :

Domaine Oncologie et Hémato-oncologie

Madame Caroline PICHON
Coordonnatrice Générale des Soins
agissant en qualité de représentante du Directeur Général

AP-HP. Sorbonne Université

Monsieur Gilles GALULA
Praticien hospitalier

Hôpital TENON

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 août 2022

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources
Humaines empêchée,

Le Directeur du Département
Attractivité et Pilotage du Projet Social

Florian TAYSSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, representing the name Florian Taysse.

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-11-17-00001

Arrête fixant la composition du jury concours
IPA Santé mentale

**DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

SERVICE CONCOURS STATUTAIRES

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°75-2022-07-29-00002 du 29 juillet 2022 portant ouverture du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique ;

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 portant délégation de signature de la directrice des ressources humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

La directrice des ressources humaines entendue ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée ouvert à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par l'arrêté du 29 juillet 2022 précité est constitué comme suit :

Domaine Santé mentale et psychiatrie

Madame Catherine MARTELLI
Praticien hospitalier

AP-HP. Université Paris Saclay

Monsieur Philippe MAURICE
Coordonnateur Général des Soins

Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades

ARTICLE 2 : La Directrice des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 août 2022

Pour le Directeur Général,
Pour la Directrice des Ressources
Humaines empêchée,

Le Directeur du Département
Attractivité et Pilotage du Projet Social

Florian TAYSSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several thick, sweeping strokes that form the letters 'FT' and a long horizontal line extending to the right.